

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale

À

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
Mesdames les enseignantes de CM2
Messieurs les enseignants de CM2
Mesdames et Messieurs les membres du RASED

de la circonscription de Thionville 1

Références :

- Circulaire n°2011-126 du 26 août 2011 relative à la scolarité du socle commun—continuité pédagogique
- Décret n°2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège

« Les missions des commissions de liaison sont de définir les aides qui pourront être apportées aux élèves entre la sortie de l'école primaire et la fin de la classe de 6^e. » (Circulaire n°2011-126 du 26 août 2011)

Dans cette perspective, les professeurs des écoles de CM2 participeront, tout comme les professeurs principaux de 6^e et les professeurs de français et de mathématiques de 6^e, aux commissions de liaison qui se tiendront dans les locaux du collège selon le calendrier suivant :

- Collège La Milliaire : mardi 6 juin 2017 de 14h à 16h
- Collège Hélène Boucher : lundi 12 juin 2017 de 14h à 16h.
- Collège Évariste Galois : mardi 13 juin 2017 de 14h à 16h
- Collège Charlemagne : lundi 19 juin 2017 de 14h à 16h

Un membre du RASED pourra être présent, dans la mesure des disponibilités.

L'objectif premier de la commission de liaison est de définir les aides et les accompagnements à apporter plus particulièrement aux élèves dont les acquis scolaires sont susceptibles d'être fragiles à l'issue de l'école élémentaire, via la **construction des PPRE passerelles** (annexe 1).

En effet, le PPRE passerelle est un dispositif d'aide et d'accompagnement dont la construction associe professeurs des écoles et professeurs de collège. Cela nécessite un temps d'échanges d'informations et d'élaboration collective des réponses à apporter à chaque élève concerné, et ce par les enseignants des deux degrés. Les PPRE passerelles seront donc à construire dans leur intégralité le jour de la commission de liaison. Pour mener à bien ces co-constructions, les professeurs des écoles de CM2 se muniront des documents permettant un étayage des acquis et des difficultés de ces élèves. Ils se muniront aussi, si possible, d'un ordinateur portable pour compléter les PPRE passerelles directement en version numérique.

Par ailleurs, l'**avis** des professeurs des écoles pourra être sollicité pour les **élèves de 6^e pour lesquels la validation de certaines compétences est questionnée** dans le cadre des bilans de fin de cycle 3 réalisés par l'équipe pédagogique de 6^e.

Enfin, dans le but d'aider nos collègues du second degré à constituer les classes de 6^e, les professeurs des écoles de CM2 compléteront le tableau fourni en annexe 2 intitulé « **fiche passerelle CM2-6^e** » et l'adresseront par mail au collège dès que possible, et ce **avant le 30 mai**.

Tous les élèves de la classe qui relèvent du collège de secteur doivent y figurer.

Au regard de ces éléments, les commissions de liaison se dérouleront de la manière suivante :

- **Temps 1 d'une durée maximale de 30 minutes** : sollicitation de l'avis des professeurs des écoles pour les élèves de 6^e pour lesquels la validation de certaines compétences est questionnée et échanges oraux sur les cas très particuliers
- **Temps 2 d'une durée minimale d'1h30** : co-construction des PPRE passerelles par les professeurs des écoles et les professeurs de collège.

Je vous remercie par avance de votre collaboration et de l'attention que vous porterez à ces indications, dont je souhaite qu'elles nous permettent de travailler ensemble de façon constructive au bénéfice de chaque élève.



Audrey LEININGER